UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS
18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS
Tél : 01.43.54.21.26
contact@union-syndicale-magistrats.org
www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 7 juillet 2025

Objet : retour des visites de l'USM en juridiction

Monsieur le directeur des services judiciaires,

Le bureau de l'USM se rend régulièrement dans les juridictions, y compris ultramarines, à la rencontre des magistrats.

L'USM se doit de vous alerter sur la thématique de la souffrance au travail qui nous mobilise depuis de nombreuses années (publication de notre Livre Blanc sur la souffrance au travail en 2010, régulièrement mis à jour depuis).

L'USM tient ainsi à vous communiquer le bilan tiré de ces déplacements : nos collègues font toujours le retour d'une pression professionnelle forte en lien avec une activité en augmentation, entrainant une **souffrance au travail**, qui s'exprime différemment (en forme et en intensité).

Si « l'état d'abandon » ancien de notre institution par les pouvoirs publics, et ce malgré les efforts budgétaires consentis par la nation, fait que ce sentiment n'est pas nouveau, il nous apparait actuellement exprimé de plus en plus vivement, comme si l'on revenait à la désespérance exprimée dans la tribune des 3 000.

L'activité pénale est identifiée comme très chronophage et pesante. Les audiences correctionnelles tardives et chargées sont habituelles. S'ajoutent les audiences criminelles qui se sont intensifiées ces dernières années, comme cela est clairement identifié dans le rapport de la mission d'urgence sur l'audiencement.

Ce poids pèse sur les magistrats et fonctionnaires des chambres pénales, les confrontant à un rythme d'audiences toujours plus élevé, avec des horaires difficiles voire inacceptables, qui ne respectent pas la durée hebdomadaire du travail et impactent leur santé. A cela s'ajoute la violence des faits à juger et, dans certaines juridictions, une défense agressive, qui aggravent leur charge mentale et peuvent entrainer un **traumatisme vicariant**. C'est ainsi que certains présidents de correctionnelles ou d'assises quittent épuisés leurs chambres, las de devoir comprimer leurs audiencements et presser les débats, sans impact sur les stocks qui augmentent.

Monsieur le directeur des services judiciaires
Ministère de la Justice
13 place Vendôme
75042 Paris Cedex

Ce poids pèse également sur les magistrats des autres services. Pour ces derniers, le sentiment de devoir mettre de côté leur service (cabinet ou chambre civile) pour siéger au pénal crée un « **conflit de loyauté** » important.

En effet, s'il peut leur être parfois proposé de « réduire la voilure » ou de prioriser certains contentieux pour absorber le service général, en pratique ils ne le font pas pour ne pas mettre en difficulté leur service et les justiciables. Nos collègues ne parviennent pas à se résoudre à « **dégrader** » davantage la réponse judiciaire. D'où en découle une **souffrance éthique**, face à laquelle il n'existe pas de réponse évidente, sauf à ce que la hiérarchie décide de supprimer des audiences ou de prioriser officiellement certains contentieux en « assumant » cette dégradation. Cette situation est encore aggravée lorsque les services sont sous-dimensionnés ou en sous-effectif, les magistrats et greffiers placés étant en nombre insuffisant pour répondre à tous les besoins.

Au parquet, la charge de travail est intenable. Les magistrats du parquet souffrent d'une **perte de sens** à devoir prioriser entre les urgences « urgentes » et « moins urgentes ».

L'USM le rappelle à nouveau : les collègues attendent avec impatience les **renforts d'effectifs** annoncés pour 2027, même s'ils seront insuffisants pour permettre d'alléger véritablement la charge de travail de chacun. Il est également nécessaire à très court terme de doter chacun en **outils informatiques performants**, et non défaillants tant ils sont générateurs de stress et d'une charge de travail indue. L'activité judiciaire des juridictions est assurée grâce au **surinvestissement des personnels**, avec des répercussions fortes sur chacun d'entre eux.

L'USM relève également que **la réorganisation de service présentée comme la réponse donnée à l'embolisation est difficilement audible pour nos collègues**.

Sans adopter une posture d'opposition au changement, il convient de rappeler la réalité du terrain, dorénavant admise dans divers rapports d'analyse de notre institution (rapport Sauvé ou plus récemment les missions d'urgence) : **si ce n'est pas qu'une question de moyens, c'est avant tout une question de moyens.**

Réorganiser à moyens constants n'est donc pas la solution aux maux de la justice. Lorsqu'une réorganisation s'avère nécessaire, elle doit pouvoir être expliquée. Comme souvent, la communication ne doit pas être négligée, alors qu'elle fait parfois défaut, par manque de temps ou de formation au management des décideurs.

Ces constats, vous les connaissez. Mais il appartient aux organisations syndicales de les rappeler autant qu'il sera nécessaire et de porter à votre connaissance la souffrance de nos collègues qu'ils n'osent pas toujours verbaliser. Et pour cause, **ils ne disposent pas d'outils pour objectiver leur (sur)charge de travail**,

La dimension subjective de la souffrance au travail est encore peu admise. Or, celui qui se dit en souffrance devrait être entendu sans jugement. La souffrance au travail n'est pas toujours mesurable objectivement. Ainsi, une situation de fragilité personnelle ponctuelle peut accentuer ce ressenti négatif. Comme la douleur mesurée par un médecin qui demande au patient son ressenti sur une échelle de 1 à 10, la souffrance au travail varie d'une personne à l'autre, ou, pour une même personne, à des moments différents de sa vie. Ce qui compte est le ressenti de la personne qui s'exprime à un moment « T ». Par cette question, le but n'est pas de fixer une note objective à une douleur mais de mesurer la capacité d'une personne à résister à celle-ci pour adapter sa prise en charge.

Monsieur le directeur des services judiciaires
Ministère de la Justice
13 place Vendôme
75042 Paris Cedex

Personne ne se dit en difficulté ou en souffrance par plaisir. La logique devrait donc être la même dans nos juridictions exsangues lorsqu'un collègue évoque ses difficultés. Sa parole devrait être accueillie avec bienveillance et un accompagnement proposé pour trouver des réponses adaptées et ainsi éviter les risques médicaux (épuisement, pathologies diverses) et/ou disciplinaires.

Nos collègues attendent aussi de leur hiérarchie une écoute et la reconnaissance de leur implication, charge ou surcharge de travail. Et, le cas échéant, la décision de dégrader plus encore la qualité de la justice rendue (suppression d'audiences, priorisation des contentieux …) doit être assumée au plus haut niveau hiérarchique, dans l'attente des moyens humains et matériels prévus par la LOPJ.

L'USM espère que la résorption des vacances de postes, le déploiement des « renforts », la finalisation de l'outil sur la charge de travail, la modélisation de l'équipe autour du magistrat, un outil informatique rénové incluant l'IA, permettront enfin aux magistrats de retrouver un sens à leurs fonctions et d'œuvrer pour une justice de qualité que nous appelons tous de nos vœux.

Me tenant à votre disposition pour tout échange, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Ludovic Friat,
Président de l'USM

Monsieur le directeur des services judiciaires
Ministère de la Justice
13 place Vendôme
75042 Paris Cedex

Copie : conférences (CNPP, CNPG, CNPTJ, CNPR)